

SARL ATOUT CONSEIL

110 allée Paul Langevin

ZA Lavalduc

13270 FOS SUR MER

Tél : 0442055157

Site web : www.atout-conseil-formation.fr

Email : formation@atout-conseil.fr



Convention

INTERIM QUALITE

ZI ECOPOLIS

49 Ter Avenue José Nobre

13500 MARTIGUES

France Métropolitaine

Réf Client : MARTIGUES

Divers :

Entre les soussignés est conclue la présente CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail, contenant les actions de formation conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail, en application des dispositions du livre III de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle. Public visé par cette convention au sens de l'article L6313-3 du Code du Travail. Les CGV sont annexées.

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV166676	28/08/2026	INTQUAL	27/09/2026	VIREMENT 45 JOURS	FR34492800909

Description	Qté	P.U. HT
<u>ACTION DE FORMATION : ARI V2023</u> Soit, 4 heures de formation Date : Le 02 septembre 2026 Effectif : 1 personne - M. MORALES Joaquim Lieu de formation : dans nos locaux de LAVALDUC, BATIMENT PRINCIPAL à Fos sur Mer Horaires : 13h00-17h00 Les stagiaires doivent se présenter, OBLIGATOIREMENT , avec leurs EPI (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité, vêtements de protection) , et un justificatif d'identité PRE-REQUIS : ETRE TITULAIRE DU GIES 1 OU GIES 2 L'EMPLOYEUR S'ENGAGE A CE QUE LE SALARIE N'AIT PAS DE CONTRE-INDICATION MEDICALE AU PORT DE L'ARI & TRAVAIL EN HAUTEUR et COPIE DE CARTE GIES AVANT LA FORMATION Objectifs Pédagogiques : Connaître les risques inhérents aux travaux en présence d'un air vicié et le travail sous appareil respiratoire isolant- Savoir contrôler, s'équiper et travailler avec un ARI (autonome et adduction d'air) Respecter et appliquer les procédures de sécurité Modalité d'évaluation : Test QCM + évaluation pratique Sanction de l'action : Attestation Individuelle de Formation + carte giphise Programme : Annexé à cette Convention	1	82,00

Nom des stagiaires et effectif : 0 personne(s)

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	82,00	16,40

Total HT	82,00
Total TVA	16,40
Total TTC	98,40
Net à payer	98,40 €

ATOUT CONSEIL

Cachet et Signature



INTERIM QUALITE

Date, cachet et Signature

Prise en charge Formation organisme financeur :

☐ Oui

☐ Non

CONVOCACTION DE FORMATION



Nom des stagiaires et effectif : 0 personne(s)

ACTION DE FORMATION : ARI V2023

Soit, 4 heures de formation

Date : Le 02 septembre 2026

Effectif : 1 personne - M. MORALES Joaquim

Lieu de formation : dans nos locaux de **LAVALDUC, BATIMENT PRINCIPAL à Fos sur Mer**

Horaires : 13h00-17h00

Les stagiaires doivent se présenter, **OBLIGATOIREMENT**, avec leurs **EPI** (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité, vêtements de protection), et un justificatif d'identité

PRE-REQUIS : ETRE TITULAIRE DU GIES 1 OU GIES 2

L'EMPLOYEUR S'ENGAGE A CE QUE LE SALARIE N'AIT PAS DE CONTRE-INDICATION MEDICALE AU PORT DE L'ARI & TRAVAIL EN HAUTEUR et COPIE DE CARTE GIES AVANT LA FORMATION

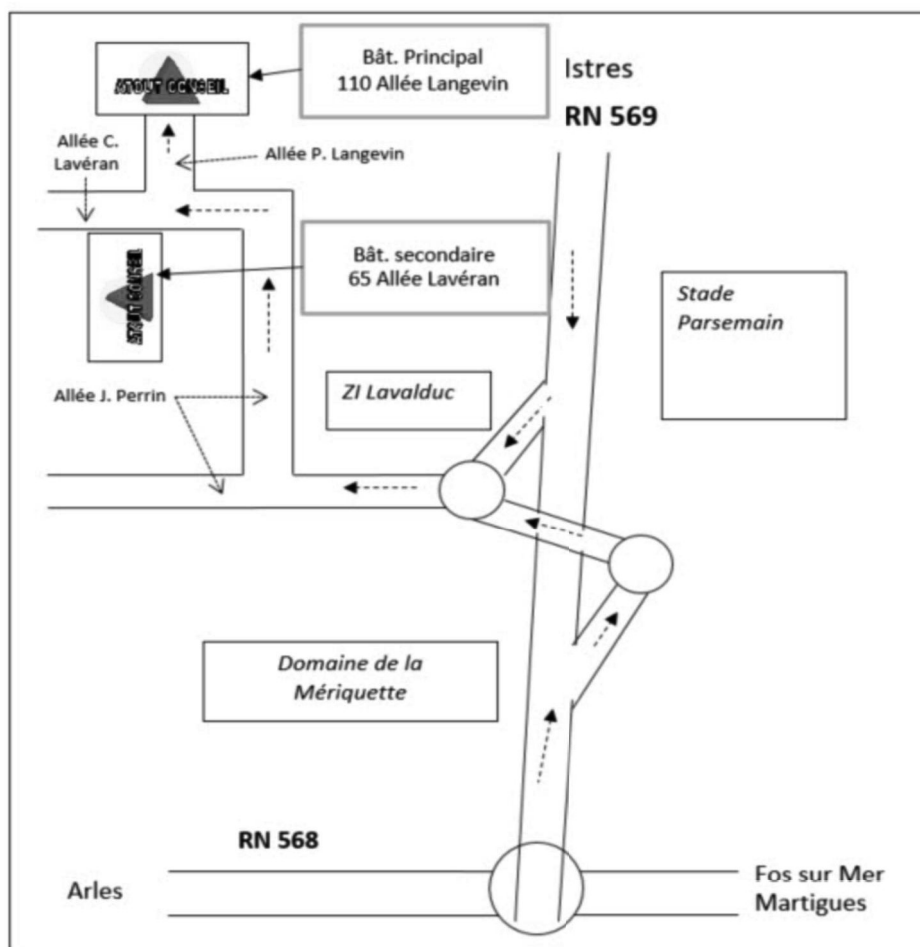
PLAN D'ACCES

Bâtiment principal :

ATOUT CONSEIL
110 allée Paul Langevin
ZA Lavalduc
13270 FOS SUR MER
Tél : 0442055157

Bâtiment secondaire :

ATOUT CONSEIL
65 allée Charles Lavéran
ZA Lavalduc
13270 FOS SUR MER
Tél : 04.42.05.51.57



En venant d'Istres :

- Prendre la 1ère sortie Fos sur Mer
- Au rond-point prendre la 1ère à droite Allée Jean Perrin
- Continuer à droite Allée Jean Perrin jusqu'au bout
- 1ère à droite allée Paul Langevin : portail ATOUT CONSEIL en face

En venant d'Arles, Martigues, Fos-sur-Mer

- Prendre la N569, direction Istres
- A 900 m, prendre la sortie Fos-sur-Mer
- Rond-point 3ème sortie direction ZI Lavalduc
- Rond-point 2ème sortie Allée Jean Perrin
- Continuer à droite Allée Jean Perrin jusqu'au bout
- 1ère à droite allée Paul Langevin : portail ATOUT CONSEIL en face

Conditions Générales de Vente des Prestations d'Actions de Formations

1- Objet et champ d'application Suite à la commande d'une action de formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat. 2- Documents contractuels Atout Conseil fait parvenir une Convention au client qu'il devra retourner, datée-signée et apposer son cachet commercial. Un programme de l'action de formation, les CGV et une convocation sont envoyés au client. Une inscription est définitivement validée qu'après retour de la Convention datée-signée. 3- Prix et Facturation Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. A l'issue de la formation une facture est éditée ainsi qu'une attestation individuelle de formation. La facture, l'attestation et la copie de la feuille d'émargement seront envoyées selon les particularités de chaque client. L'attestation doit être remise au stagiaire concerné. En cas de facturation à un Organisme financeur, la facture est libellée et envoyée directement à l'organisme concerné. 4- Condition de paiement et Pénalités de retard Conformément aux dispositions de conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, le délai de paiement des choses échues ne peut dépasser les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Pour tout nouveau Client, la 1ère prestation devra être réglée par chèque ou par virement le jour même de l'action de formation. Toute somme non payée à l'échéance, générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. 5- Règlement Intérieur Le client s'engage à faire respecter le règlement intérieur d'Atout conseil par tous ses salariés qui participeront aux actions de formations au sein de notre société. Le règlement est envoyé au client par courrier électronique, affiché dans le local stagiaire et il est présenté au début de chaque prestation.	6- Conditions d'annulation et de report de l'action de formation - Annulation du fait d'Atout Conseil Atout Conseil se réserve le droit de reporter ou d'annuler une action de formation si l'effectif est insuffisant pour assurer le déroulé pédagogique. Dans ce cas, elle informera le Client dans les plus brefs délais par téléphone et/ou courrier électronique et lui propose le report d'inscription à la prochaine session d'action formation. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelle cause que ce soit du fait de l'annulation, ou d'un report de session. - Annulation du fait du client : Toute annulation d'action de formation doit être communiquée par courrier électronique. Le client a la possibilité, jusqu'à la veille de la date de réalisation inter entreprise de remplacer un salarié défaillant par un autre. Pour une annulation intervenant dans les 48 heures précédant le début d'une formation une indemnité forfaitaire de 50% du montant de la formation annulée sera due par le client. Pour toute absence non justifiée dans les 24 heures précédant la formation, celle-ci sera due en totalité. 7- Confidentialité et propriété intellectuelle Le Client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle liés à l'exécution de l'Accord, y compris les noms, marques, inventions, logos et droits d'auteurs de la Société, demeurent la propriété exclusive de la Société Atout Conseil et ne doivent pas être utilisés par le Client sans l'accord préalable écrit de la Société. 8- Protection des données personnelles Atout Conseil est amenée dans le cadre de ses actions de formations à collecter des données à caractère personnel, et conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, s'engage à ne traiter les données que pour le strict besoin des actions de formations. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données, le stagiaire a d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser au secrétariat. Par la signature de la feuille d'émargement, le stagiaire donne son accord pour l'utilisation des données et accepte les conditions de traitement. 9- Accessibilité Nous avons mis en place une procédure d'accueil (FI-08) pour les personnes en situation de handicap au sein de nos locaux disponible sur notre site internet et affichée à l'espace stagiaires. Afin de pouvoir répondre au mieux au situation de handicap veuillez nous en informer au moment de l'inscription. Si nous ne pouvons satisfaire à ce type d'accueil nous vous guiderons vers des O.F susceptibles de le faire.
--	--